no abs

68e Année. T. 136. N° 52 — 30 Décembre 1951

LE

PROGRÈS AGRICOLE

ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart, Membre de l'Institut. — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p. 270.

JAN 1952

Direction et Administration : 1bis, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITE DE REDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRES AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN : FRANCE : 1100 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1500 Frs

LE NUMÉRO : 40 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS, les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

1 BIS, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

C.C.P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. 59-76

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

ADRESSEZ-VOUS en CONFIANCE aux :

PÉPINIÈRES Jean MALOD, BEROULE & MULATE Gendres & Sucrs
(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire) **Avenue de Châteauneuf, MONTÉLIMAR (Drôme)**
Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

Vient de paraître

AGENDA AGRICOLE & VITICOLE
VERMOREL 1952

Elégant volume de plus de 400 pages, belle reliure et calendrier pour notes. C'est une véritable encyclopédie agricole donnant les meilleures formules et les plus étudiées pour

Obtenir de meilleurs rendements en céréales ;
Lutter contre les parasites de la vigne et des arbres fruitiers ;
Récolter du bon vin — Produire de beaux et bons fruits.

Il contient également tous renseignements utiles concernant :

Le Statut du fermage-métayage — La Législation agricole et viticole — Génie rural
Viticulture — Vinification — Renseignements administratifs, etc...

Ouvrage remarquable par la variété et l'abondance de sa documentation, il est l'auxiliaire précieux des agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, et évite de nombreuses recherches longues et difficiles.

Prix : **260 fr.** — Franco : **300 fr.** (poste recommandé **330 fr.**)

En vente à la librairie du *Progrès agricole et viticole* à Villefranche (Rhône) (C. C. P. n° 1045-27 Lyon) et à Montpellier, 1 *bis*, rue de Verdun (C.C.P. n° 786 Montpellier).

VIGNES AMÉRICAINES
Société VICTORIN CHAVE & Fils
RACINÉS — GREFFÉS — BOUTURES
HYBRIDES 1er CHOIX & ÉLITE
CARPENTRAS (route d'Avignon) Tél. 4-74

PORCS agnelle génisse à crédit 3 pour 11.000 fr. fo domicile 18/60 kg 5.000 fr. pièce. — SEGUIS, AURILLAC.

l'engrais qui paie...

LA LITTORALE

BÉZIERS

68me Année — Nos 52 30 Décembre 1951

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

E. de Grully. — Chronique. — La récolte. — A la Commission Consultative. 377
R. Lacombe. — La motorisation française en 1951. 379
A. Prax. — Les organismes administratifs du travail en agriculture. . . 381
V. C. — Le café, sa composition chimique, ses propriétés, ses inconvénients. 384
R. Montagne. — Le droit de reprise : le congé. 386
E. Rosella. — A propos des dépérissements des abricotiers et des attaques de Capnode, même s'il y a des parasites « vrais », des méthodes de lutte d'ordre cultural sont à employer. 388
M. Roux-Dufort (I.S.A.). — Le renouvellement de l'humus. 390
Questions diverses. — N. Les olives et les huiles d'olive au concours général agricole de 1952. 393
Pierre Larue. Sur les gelées dans les vignes de la vallée du Serein. — La taille d'après la pesée des sarments. 395
Mouvement des vins en novembre 1951. 395
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.
Tables des auteurs et des matières.

CHRONIQUE

La Récolte. — A la Commission consultative

Le 20 décembre, sous la présidence de M. C. Laurens, ministre de l'Agriculture, la Commission consultative de la Viticulture s'est réunie au Ministère de l'Agriculture.

M. Delannoy, représentant les Contributions indirectes, communiqua les chiffres de la récolte 1950-1951.

Pour la Métropole, celle-ci est de 50.509.027 hectolitres, elle est de 13.742.725 hectolitres pour l'Algérie.

Au total, la récolte 1950-1951 atteint donc : 64.251.752 hectolitres.

A ces chiffres, il convient d'ajouter les stocks à fin août : 19.273.555 hectolitres à la propriété (15.093.694 hl dans la Métropole, 4.179.862 hl en Algérie) et 9.085.784 hectolitres dans les magasins commerciaux (8.056.330 hl dans la Métropole, 1.029.454 hl en Algérie).

Compte tenu des possibilités d'écoulement des divers besoins (consommation familiale, emplois industriels, exportation, stocks de fin de campagne) ces chiffres laissent apparaître un excédent probable de l'ordre d'une quinzaine de millions d'hectolitres.

Devant ces résultats, la Fédération des Associations Viticoles a demandé :

« 1° La décision immédiate de distillation au cours de la campagne des 60 % immobilisés au titre du décret du 28 avril 1951.

« 2° Conformément aux décisions unanimes du Congrès de Montpellier, qu'aucune tranche de la récolte de 1952 ne soit mise sur le marché avant le 1er octobre 1952. »

Ces mesures auraient pour effet de ramener à huit millions d'hectolitres les quantités excédentaires.

En outre, pour la campagne 1951-1952, la F. A. V. demande que les mesures d'assainissement soient effectuées de la manière suivante :

« 1° La mise hors du circuit commercial de la totalité de l'excédent réduit par les mesures ci-dessus à huit millions d'hectolitres et, dans ce but, son immobilisation à la propriété, par application des articles 75 et 76 du Code du vin.

« 2° La décision immédiate de distillation au cours de la campagne d'au moins deux millions d'hectolitres de vin de la récolte 1951 en vertu des articles 75 à 84 du Code du vin.

« 3° De réserver la distillation du solde immobilisé jusqu'au jour où l'assainissement qualitatif et quantitatif sera décrété conformément aux décisions adoptées à l'unanimité par le Congrès des Associations viticoles, décisions qui peuvent seules garantir l'efficacité des sacrifices consentis par les vignerons assujettis et l'équité de la répartition. »

— La F. A. V. demande aussi le maintien du régime de l'échelonnement.

— Tenant compte de l'augmentation des frais de culture, elle demande également que la prochaine tranche ne puisse être libérée tant que le prix de 377 francs le degré n'aura pas été atteint pour un vin de 10°, en précisant que cette tranche devrait être de deux dixièmes, avec minimum de 50 hectolitres et 10 hectolitres à l'hectare.

Envisageant le programme d'avenir, la Commission consultative, sur intervention du président Romieu, a pris acte de la motion qui suit :

« La Fédération des Associations Viticoles donne accord au plan suivant concernant l'avenir de la viticulture :

1° Division de la France en zone viticole et zone non viticole :

a) Par l'interdiction de planter ou de replanter au delà de la limite septentrionale de l'aire de production de la vigne ;

b) Par des mesures immédiates décourageant l'extension de la culture de la vigne dans les régions et dans les zones où elle n'est pas désirable, où elle se propage dans un sens contraire à la qualité et aux dépens des véritables vignerons professionnels ;

c) Par l'établissement immédiat du cadastre viticole, l'utilisation des renseignements obtenus par les Commissions qui auront à s'en occuper, le recensement et la vérification des crédits de plantation employés et inemployés.

2° Contrôle de la reconstitution du vignoble en l'orientant vers une production de meilleure qualité au moyen du choix judicieux des terrains, des cépages et des porte-greffes.

3° L'attribution d'indemnités pour les arrachages volontaires et définitifs.

4° L'encouragement aux cultures de remplacement par l'octroi de primes et d'avantages divers.

5° L'établissement d'une hiérarchie de qualité pour les vins destinés à disparaître du marché, en vue de son assainissement. »

Enfin, la Commission a émis un avis défavorable à l'abaissement du degré minimum des vins de pays, demandé par certaines régions.

E. DE GRULLY.

LA MOTORISATION FRANÇAISE EN 1951

Chaque année, nous faisons un rapide tour d'horizon sur le marché des tracteurs en France. Voici quelques chiffres dont la plupart nous ont été fournis par le Service de documentation sur le machinisme agricole :

Vente de tracteurs en France

	Fabrication française		Importations
Années	Ventes	Fabrications	Ventes
1948	12.200	?	15.350
1949	13.300	15.300	12.175
1950	9.300	14.000	13.200
1951	12.500	16.200	8.600 (estimations)

Pour l'année 1951, nous avons des chiffres précis pour les neuf premiers mois, mais nous pouvons assez facilement évaluer pour l'année entière (nous pouvons fournir aux lecteurs intéressés la répartition par pays et par mois).

Construction française en 1951

Types	Production 9 premiers mois	Production 1951 (estim.)	Exportation estimation
Tracteurs à chenilles	780	1.000	300
Tracteurs à roues (1)	10.000	15.200	5.100 (1)

Il faut tenir compte d'un stock de tracteurs invendus de 3.000 à 3.500 en janvier 1951 et 1.000 à 1.500 en janvier 1952.

Importations

	9 premiers mois	1951 (estimations)	Origine
Tracteurs à chenilles..	451	600	Surtout de Gr.-Bretagne
Tracteurs à roues de 1.200 k. ou Diesel..	2.377	3.100	Surtout : Allemagne (1.500) Gr.-Bret. (1.500) Suède (400) Une dizaine à peine des U. S. A.
Tracteurs à roues de moins de 1.200 k. ou essence	4.277	4.900	Grande-Bretagne (2.400) U. S. A. (1.900) Allemagne (550)
Tracteur avec treuils..	19	20	Suisse
Total..	7.124	8.620	

Exportations

Nous avons exporté 3.200 tracteurs pendant le premier trimestre. On peut logiquement espérer en exporter 5.400 pour 1951.

L'industrie française commence à être appréciée à l'étranger, surtout en Amérique du Sud et en Afrique.

R. LACOMBE.

(1) Ces chiffres font état de tracteurs étrangers fabriqués dans des usines françaises : C.I.M.A. — International Harvester (Farmal F.C., à St-Dizier) et Massey Harris (Pony).

LES ORGANISMES ADMINISTRATIFS DU TRAVAIL EN AGRICULTURE

Il est extrêmement important pour un exploitant agricole de connaître exactement à qui il convient de s'adresser pour demander l'application d'une réglementation administrative. En matière de législation, sociale notamment, les textes deviennent tous les jours plus complexes, et il n'est pas d'agriculteur qui n'ait un jour soit un renseignement à demander, soit une prestation à réclamer. La lecture attentive des indications que nous allons donner ci-après est donc de nature à éviter des pertes de temps et des démarches inutiles.

La matière a toujours été et reste l'objet d'une rivalité entre le Ministère du Travail et celui de l'Agriculture. Pendant longtemps, la législation du Travail ne s'appliquait qu'au Commerce et à l'Industrie ; le Ministère du Travail était alors seul compétent. L'apparition d'une législation sociale agricole, d'abord en matière d'apprentissage, puis en matière d'allocations familiales a provoqué la publication de textes qui, comme le décret du 31 mai 1938 et la loi du 5 avril 1941, ont posé le principe de la compétence du Ministère de l'Agriculture en matière sociale agricole.

Il est vrai que, ces dernières années, la question de la main-d'œuvre a entraîné une ingérence plus grande du Ministère du Travail dans les problèmes agricoles, de sorte qu'il y a, à l'heure actuelle, une interdépendance entre les deux départements ministériels qui agissent souvent en collaboration. Un corps a du reste été créé qui dépend de l'un et de l'autre, il s'agit du Contrôle des Lois sociales en Agriculture.

D'autres organismes, en particulier le Conseil Economique et le Conseil d'Etat, ont aussi l'occasion de s'occuper de matières touchant à la main-d'œuvre agricole. Nous allons examiner successivement le rôle de tous ces organismes :

I. — Ministère de l'Agriculture.
II. — Contrôle des Lois sociales en Agriculture.
III. — Ministère du Travail.
IV. — Conseil Economique.
V. — Conseil d'Etat.

I. — Ministère de l'Agriculture

L'Administration centrale se trouve 78, rue de Varenne, à Paris (7me).

A. — *Direction.* — Il n'y en a qu'une, qui se trouve 43, rue de Varenne, c'est la Direction des affaires professionnelles et sociales. Elle élabore les textes (projets de lois et de décrets), rend les décisions de principe et rédige les circulaires d'orientation. Elle collabore avec le Ministère du Travail, notamment pour les questions de placement et de chômage.

B. — *Conseil national du Travail.* — Il comporte une Section Agricole et doit obligatoirement donner son avis sur les projets de lois et règlement d'administration publique touchant les questions sociales en agriculture.

C. — *Conseil supérieur de la Mutualité agricole.* — Il a été institué par un arrêté du 12 octobre 1945. Il est composé de fonctionnaires et de représentants des organismes mutualistes agricoles ; il étudie toutes les questions concernant la mutualité agricole.

D. — *Commission supérieure des Allocations familiales agricoles.* — Elle donne son avis sur les problèmes touchant aux prestations familiales.

II. — Contrôle des Lois sociales en Agriculture

Ce corps a son siège central 3, Cité Vaneau, à Paris (7me). Il a été créé par une loi du 15 mars 1943 et comprend :

1° Un Inspecteur général de l'Agriculture ;

2° Des Contrôleurs divisionnaires qui ont les mêmes circonscriptions que les Directeurs régionaux de la Sécurité Sociale ;

3° Des Contrôleurs et des Contrôleurs principaux qui sont chargés, dans chaque département :

a) de la section professionnelle et sociale de la Direction départementale des Services agricoles et relèvent à ce sujet de l'autorité du Directeur des Services agricoles ;

b) du contrôle des exploitations agricoles en ce qui concerne la réglementation du travail et de la Sécurité Sociale. Ils relèvent alors du Contrôleur divisionnaire.

Le siège central du Contrôle des Lois sociales en Agriculture se trouve 3, Cité Vaneau, Paris (7me). Ce Contrôle a non seulement une mission d'administration, mais aussi une mission d'information. Ses membres font partie de différentes Commissions et fournissent des renseignements et des avis aux services centraux. Les attributions des Contrôleurs sont assez variées. Avant d'entrer en fonctions, ils prêtent serment devant le Tribunal de Première instance de leur résidence. Ils doivent faire enregistrer leur commission et l'acte constatant leur prestation de serment au greffe des Tribunaux dans le ressort desquels ils doivent exercer leurs fonctions.

Pour l'exercice de celles-ci ils ont accès dans toutes les exploitations et établissements agricoles ou connexes à l'agriculture ainsi que dans les organismes qui concourent à l'application des lois sociales en Agriculture (décrets du 2 septembre 1938 et 7 juin 1947). Il faut entendre par entreprises agricoles toutes celles qui ont pour objet l'exploitation des ressources animales et végétales de la nature ainsi que celles qui organisent la transformation et la vente des produits en provenant.

Les Contrôleurs des Lois sociales en Agriculture peuvent exiger la communication de tous documents et pièces, mais ils n'ont pas le droit de dresser des procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire que :

a) pour l'application de la réglementation de la Sécurité Sociale et des Allocations familiales ;

b) pour l'application des règles concernant le logement des travailleurs.

Ces procès-verbaux sont dressés en triple exemplaire, l'un à destination du Préfet, l'autre du Procureur de la République, l'autre du Ministre de l'Agriculture.

Pour les autres questions dont ils peuvent avoir à connaître, par exemple la Mutualité agricole, les salaires, le régime du travail, etc..., les Contrôleurs ne peuvent qu'adresser des rapports aux diverses Administrations, qui apprécient la suite qu'il convient de leur donner.

III. — Ministère du Travail

Comme nous l'avons vu plus haut, ce Ministère s'occupe de la main-d'œuvre agricole probablement parce que celle-ci ne demande pas une spécialisation très poussée et qu'un ouvrier agricole passe très facilement dans l'industrie et réciproquement. L'adresse de l'Administration centrale du Ministère du Travail est 127, rue de Grenelle, Paris (7me) et celle de la Direction générale du Travail et de la Main-d'œuvre 1, place de Fontenoy, Paris (7me).

Il existe une section agricole à la Commission nationale interministérielle de la main-d'œuvre et aussi dans les Services départementaux du Travail.

IV. — Conseil Economique

Il a été institué par l'article 25 de la Constitution du 27 octobre 1946 et organisé par la loi du 20 août 1947. Il examine les projets et propositions de lois de caractère économique et social. Il peut se saisir de l'examen de questions économiques et sociales. Ses avis et rapports sont adressés au Président de l'Assemblée nationale et au Président du Conseil des Ministres. Ils sont publiés au *Journal Officiel*. Les intérêts agricoles sont représentés au Conseil Economique par des membres choisis parmi les exploitants et salariés agricoles.

V. — Conseil d'Etat

Il joue un double rôle :

a) en matière contentieuse, il est le juge de droit commun des recours formés contre les décisions prises dans le domaine social par les Ministres de l'Agriculture et du Travail. Pour porter un différend devant le Conseil d'Etat, il faut passer par l'intermédiaire d'un avocat près la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat qui se charge de rédiger et de soutenir le recours ;

b) en matière administrative, il est obligatoirement consulté sur les décrets et règlements d'administration publique.

Une section administrative du Conseil d'Etat a dans ses attributions les affaires relevant du Ministère de l'Agriculture.

A Aix, le 5 octobre 1951.

A. PRAX.

LE CAFÉ, SA COMPOSITION CHIMIQUE SES PROPRIÉTÉS, SES INCONVÉNIENTS

Maintenant que le Français a retrouvé son café journalier habituel, on peut parler de ce breuvage sans risquer de susciter les envies, comme cela aurait eu lieu, si on l'avait fait ces dernières années. En tout cas, cette période de sévère restriction aura montré que rien n'était possible pour découvrir des succédanés ; les innombrables tentatives familiales, commerciales et même officielles n'ont abouti a rien et il a fallu se contenter d'orge grillée, qui était encore le meilleur des ersatz.

Le caféier est un arbuste des pays chauds ; son pays originel est l'Arabie et l'Abyssinie ; depuis déjà longtemps, c'est le Brésil qui est devenu le plus gros producteur. Il pousse parfaitement bien dans nos possessions des Antilles, d'Indochine, de Madagascar et du Centre Afrique ; mais c'est une culture qui demande beaucoup de soins surtout si l'on s'en tient aux variétés considérées les meilleures et qui ont pour type l'*Arabica*.

L'Arabica et les variétés similaires forment des arbustes à faible développement ; trois mètres est la hauteur moyenne ; ils ne commencent à donner des cerises qu'à la troisième année et ce n'est qu'à la sixième que la récolte devient normale ; en moyenne elle est de 500 grammes par pied. Ces arbustes sont très sensibles à une sorte de ver — le borer — qui a vite fait de détruire une plantation et contre lequel les remèdes sont encore très incertains. Tandis que certaines autres variétés, le *Chari*, par exemple, constituent de véritables arbres, extrêmement robustes, d'une longue vie et produisant des kilos, mais de qualité considérée inférieure et par suite de moindre valeur marchande.

Mûr, le café ressemble à la cerise bien rouge avec noyaux à deux cotylédons ; cette cerise succède à une fleur blanche répandant un parfum intense ressemblant à s'y méprendre à celui de la fleur d'oranger. La cueillette et le décorticage sont des opérations qui demandent beaucoup de soins, la maturité s'effectuant à plusieurs intervalles et la séparation de la coque pouvant se faire soit à l'eau, soit par simple séchage au soleil sur une ère *ad hoc*. Inutile d'ajouter que ce dernier mode est le meilleur, mais qu'il ne peut que difficilement se pratiquer dans les plantations importantes.

Le café vert, que tout le monde connaît, a tendance à jaunir par le vieillissement. Jadis, en France, où nos aïeux étaient de meilleurs connaisseurs que nous en la matière, on employait pour le café les mêmes méthodes que pour les vins et les eaux-de-vie, on le faisait « vieillir », en ayant soin surtout de le maintenir au sec. Nombreuses étaient les maisons dont les provisions familiales s'échelonnaient sur des dizaines d'années d'existence. D'ailleurs, dans les pays de culture, Brésil et Colombie entre autres, on considère que le café de l'année et même jusqu'à trois ans d'âge, est particulièrement nocif.

Composition chimique. — L'analyse chimique d'un café vert donne comme élémetns principaux : la cellulose, le glucose, des matières

grasses, des matières azotées et la caféine, cette dernière, en proportion allant de 0,5 à 2 %. La caféine, isolée, est une matière blanche, cristallisant en aiguilles soyeuses et soluble dans l'eau ; elle existe également dans le thé, la kola, la guarana du Brésil, le kat d'Arabie et aussi dans le fragon ou petit houx de nos bois. C'est un contrepoison de la nicotine.

La caféine est le principe le plus actif de la graine, elle stimule les organes, principalement le cerveau qu'elle tient en éveil, augmente les sécrétions, mais n'accélère pas sensiblement les battements du cœur, comme on le prétend parfois.

Elle se rencontre également dans la feuille même du caféier, dont, en Arabie et au Brésil, on fait des infusions, en guise de thé.

L'infusion de la graine de café non grillé est inodore, faiblement astringente, d'un assez beau vert, stimulante puisque la caféine est soluble dans l'eau, mais elle ne possède aucune des qualités agréables que l'on recherche dans ce breuvage.

La torréfaction change complètement la nature de la graine en désagrégeant ses parties. Le ligneux devient friable ; le glucose et la dextrine produisent un corps brun, amer : enfin, il se forme par oxydation, un principe aromatique qu'on a nommé *caféone*, qu'on peut facilement isoler en distillant avec de l'eau, 3 à 4 kilogs de café grillé. L'eau aromatique obtenue, agitée avec l'éther, lui cède une huile brune, pesante, très odorante dont il ne faut que des traces pour aromatiser quelques litres d'eau.

Le principe amer et la caféone dérivent évidemment des parties solubles de la graine, puisque le café vert, épuisé par l'eau, puis torréfié, ne cède au même liquide bouillant ni amertume, ni corps aromatique.

Donc, dans le café, il faut distinguer deux agents principaux, dont les actions sont nettement définies :

1° la caféine, stimulant général très franc ;

2° la caféone, qui, affectant le système nerveux, a pour effet d'exalter les sensations et de surmener leurs organes.

La décoction de café torréfié, soumise à l'ébullition pendant un certain temps, ne contient plus de caféone, fort peu de caféine et n'a plus l'agrément tant cherché des amateurs. Mais cette tisane est devenue une potion très tonique, un précieux stimulant pour les personnes faibles et débilitées.

Il n'est donc pas surprenant que les avis sur les effets salutaires du café aient été partagés avant que ne soient établies ces distinctions ; amis et détracteurs peuvent tous avoir raison, puisqu'avant tout, c'est affaire de tempérament. Néanmoins, malgré toutes ces contradictions, l'habitude a prévalu et l'usage du café est devenu général dans tous les pays civilisés, étant tout de même admis que l'abus, même chez les personnes qui le supportent le mieux, amène des accidents qui peuvent avoir des suites fâcheuses (caféisme).

Café au lait. — En vertu de ses propriétés astringentes, le café retarde la digestion du lait, précipite les matières albumineuses et forme avec elles des composés insolubles nécessitant une plus grande sécrétion des

sucs gastriques. Il en résulte le double inconvénient de fatiguer l'estomac par un travail qui apportera peu de matériaux réparateurs et de tromper cet organe sur ses véritables besoins.

Le café au lait produit une satiété factice ; il enlève l'appétit parce que l'estomac reste trop longtemps plein. Mais c'est cependant un breuvage très apprécié, de consommation populaire très courante et, d'après certains hygiénistes, ce serait malgré tout un excellent aliment.

En réalité, c'est l'eau du café qui nuit plutôt à la qualité du café au lait ; d'ailleurs autrefois, on le faisait sans eau. De même qu'autrefois on ne prenait jamais le café noir le matin à jeun, mais seulement après le repas ou il aide à faire la digestion.

Café sans caféine. — Il existerait, principalement dans les îles d'Océanie, des variétés de caféiers dont la graine ne renfermerait pas trace de caféine ; on manque de précision à ce sujet et il semblerait cependant intéressant de voir si par hybridage on ne peut pas arriver à de nouvelles variétés. En tout cas, aujourd'hui, le décaféinage du café est chimiquement résolu et on peut libérer n'importe quelle espèce de graines de sa teneur en caféine, ou la ramener à une proportion sensiblement plus faible que les 0,05 % tolérés par la loi. Cette élimination ne diminue en rien les qualités gustatives et aromatiques des cafés traités. En dehors de la caféine et des faibles quantités d'un corps gras indigeste tenant de la cire, aucun des constituants essentiels n'est entraîné au cours de l'opération, de même aucune substance n'y est ajoutée. Bien entendu l'extraction de la caféine s'effectue sur le café vert, qui ensuite subit toutes les autres opérations habituelles : torréfaction, enrobage et glaçage.

En résumé, le café sans être un aliment si ce n'est par le sucre qu'on lui ajoute généralement, permet pour une même alimentation plus de travail ou bien moins de fatigue pour effectuer le même travail ; en celà il est précieux pour beaucoup de personnes ; n'oublions pas non plus que c'est l'antidote de la nicotine et aussi de l'opium et de ses dérivés. Comme ce breuvage ne convient pas à tous les tempéraments, nous ne pouvons que répéter le sage conseil que donne généralement la Faculté : « Buvez-en, s'il vous procure quelque bien ; abstenez-vous, s'il vous est contraire ».

V. C.

LE DROIT DE REPRISE : LE CONGÉ

Nous avons précisé le sens et la portée du droit de reprise du bailleur. Commençons-en l'étude à l'aide des textes, et aussi des décisions de jurisprudence qui ont appliqué et interprété ces textes. Cela fait déjà près de six ans que le Statut est en place. La jurisprudence s'est donc pratiquement fixée sur de nombreux points litigieux.

Au départ de la procédure de reprise, il y a nécessairement un congé donné par le bailleur à son preneur. Ce congé, il faut l'étudier à deux points de vue : *le délai, les motifs.*

Tout d'abord le délai.

L'article 27 dit que « le propriétaire qui entend s'opposer au renouvellement doit notifier congé au preneur dix-huit mois au moins avant l'expiration du bail. Ce congé peut être valablement donné par lettre recommandée avec accusé de réception... A défaut de congé, il s'opère un nouveau bail, dont la durée est de neuf ans ».

Le preneur prévenu, il peut soit accepter le congé lui précisant le non renouvellement pour reprise ou, au contraire, le discuter. Dans ce cas, l'article 33, paragraphe 4, précise que « le refus de renouvellement motivé par l'exercice du droit de reprise peut être différé par le preneur, dans les quatre mois du congé, au Tribunal paritaire compétent ». Si, dans ces quatre mois, le preneur ne défère pas le congé comme indiqué, il est censé l'accepter, et serait forclos s'il s'avisait ultérieurement de le faire.

A ce sujet, il est important de signaler que la Cour suprême applique d'une façon très stricte les règles concernant la forclusion. Dans un arrêt récent, elle vient en effet de décider que la forclusion édictée par le paragraphe 4 de l'article 33 est générale. Cela veut dire que le preneur ne peut plus contester un congé qui lui a été régulièrement signifié, et qu'il n'a pas déféré au Tribunal paritaire dans les quatre mois prévus pour ce faire.

Peu importe même que ce congé soit ou non conforme aux prescriptions qu'exige la loi dans ses articles 28 et 33, et que nous étudierons ultérieurement. Si bien qu'un preneur congédié, qui avait toutes les chances de faire annuler ce congé comme non conforme aux prescriptions légales, s'il avait agi dans les délais légaux, est débouté du seul fait qu'il a laissé s'écouler plus de quatre mois pour engager la procédure.

La forclusion pour non action dans les délais légaux est donc rigoureuse. Elle s'atténue cependant quand c'est le bailleur qui, lors de son congé, n'a pas respecté les délais légaux. Soit par exemple un bailleur qui notifie son désir de reprise non pas dix-huit mois, mais douze, avant la fin du bail. Si le fermier n'attaque pas ce congé dans les quatre mois devant le Tribunal paritaire, il ne sera pas forclos, parce que le bailleur n'a pas respecté les délais légaux dans la notification de son congé aux fins de reprise.

*
**

Mais le congé est soumis à des conditions autres que celles relatives au délai.

En effet, l'article 27 précise que « le congé doit mentionner expressément les motifs allégués par le propriétaire », cela qu'il s'agisse d'ailleurs d'une demande en résiliation ou d'une demande de reprise.

Nous aurons plus tard l'occasion de voir que le requérant de la reprise doit réunir diverses conditions pour que celle-ci lui soit accordée. Aussi l'article 33, paragraphe 5, précise-t-il que « le congé ne pourra être validé que si le preneur établit que celui qui excipe du droit de reprise ne se trouve pas dans les conditions permettant l'exploitation permanente et effective du fonds prévue au paragraphe premier de l'article 33 ».

Enfin, pour en terminer avec les textes visant la matière, l'article 34 prévoit qu'au cas où « il viendrait à être établi soit que celui qui a excipé du droit de reprise ne se trouve pas dans les conditions « prévues par la loi », soit que le propriétaire du fonds n'a exercé la reprise du fonds ou partie du fonds que dans le but de faire fraude au droit du preneur, notamment par des opérations de location ou de vente, le preneur a droit soit au maintien dans les lieux si la décision validant le congé n'a pas encore été exécutée, soit à la réintégration dans le fonds ou la reprise en jouissance des parcelles avec ou sans dommages-intérêts, soit à des dommages-intérêts ».

Nous verrons, dans notre prochain article, comment les tribunaux ont fait application de ces textes.

(à suivre) R. MONTAGNE.

A PROPOS DES DÉPÉRISSEMENTS DES ABRICOTIERS ET DES ATTAQUES DE CAPNODE

MÊME S'IL Y A DES PARASITES « VRAIS », DES MÉTHODES DE LUTTE D'ORDRE CULTURAL SONT A EMPLOYER

« Il y a *des* dépérissements. Les causes en sont fort diverses. Tout récemment, M. Chabrolin a défendu la thèse qu'il pourrait s'agir parfois d'une maladie à virus.

« Comme nous l'avons dit récemment, il faut non seulement se garder de généraliser, mais encore éviter de conclure trop vite, *même* lorsque l'on reconnaît la présence de tel ou tel parasite, dont le rôle nocif a été mis en évidence ailleurs. Car, suivant le cas, un parasite déterminé joue un rôle capital ou au contraire n'intervient que secondairement. »

Il faut combattre directement le Monilia, les Xylébores, le Capnode...

Contre le Monilia, la suppression des branches mortes et des fruits momifiés est à conseiller en hiver ou dès l'automne. Les traitements aux huiles jaunes ne sont pas sans action. En fin d'hiver puis au printemps, il faut cuivrer d'abondance.

Contre les Xylébores, on peut désormais lutter avec un succès relatif en pulvérisant au printemps sur les branches et les troncs des bouillies très concentrées au D. D. T. ou à l'H. C. H. concentré (l'Hexalo rendu bien mouillant aurait donné des résultats remarquables).

Contre le Capnode enfin on a, en 1951, répandu et enfoui avec succès et en grand de l'H. C. H. sous les arbres. Les résultats ont été tels que l'Hexalo et l'Hexapoudre sont désormais appelés à être employés d'une façon généralisée.

Mais si ces méthodes de lutte directe sont à employer nécessairement, il nous faut insister aussi sur la nécessité de renforcer la résistance des arbres aux parasites.

Un mauvais choix dans les porte-greffes aide le Capnode.

Sur ce point, nous avons apporté certains faits, à savoir :

A propos du pêcher. — Que le pêcher greffé sur amandier résiste mieux au Capnode, mais qu'en terrain calcaire et *humide* la résistance au Capnode sur *amandiers* « dégringole » littéralement.

A propos de l'abricotier. — Que le Mirobolan est à rejeter au bénéfice de l'abricotier comme porte-greffe. Qu'au Maroc un abricotier du pays, le Mech-Mech, paraît intéressant.

A propos du cerisier. — Qu'en terrain calcaire, *humide* ou soumis à des alternatives de sècheresse et d'humidité, le greffage sur Sainte-Lucie prédispose les arbres aux attaques du Capnode.

Nous avons vu d'ailleurs de jeunes cerisiers greffés sur Sainte-Lucie mourir dans la proportion de 65 % dans une pépinière à cause de la fragilité particulière de ce porte-greffe en terrain irrigué (1).

Ainsi donc, que ce soit sur pêchers, sur cerisiers ou sur abricotiers, au Maroc, là même où le Capnode abondait (dans le jardin agricole de Sefrou entre autres) nous arrivâmes à conclure que des causes prédisposantes jouaient beaucoup. Et qu'il fallait mettre en cause :

— une alimentation insuffisante des arbres ;
— un mauvais choix des porte-greffes ;
— des maladies du système radiculaire.

Il paraissait évident que le Capnode, insecte dangereux dans les milieux secs, était plus redoutable encore dans les conditions favorables au développement du pourridié, dans des terres arrosables soumises à des alternatives de sècheresse et d'excès d'humidité.

A noter que dans le cas du Xylébore nous avons été amené à des conclusions du même ordre ; les observations faites en France n'ayant pas modifié notre opinion.

Le Mirobolan, dangereux porte-greffe de l'abricotier.

Dans le cas spécial de l'abricotier, il semble bien que le prunier Mirobolan soit un porte-greffe peu indiqué.

Il y a longtemps déjà que, dans les Pyrénées-Orientales, on a constaté et signalé la difficulté qu'éprouvent les abricotiers à recevoir leur nourriture et l'eau en forte période d'évaporation lorsqu'ils sont greffés sur Mirobolan. Notre camarade Berville estime quant à lui que ce seul défaut du Mirobolan expliquerait bon nombre de dessiccations brutales, totales ou partielles qui surviennent à un certain moment dans les vergers d'abricotiers.

Passé un certain âge, le développement aérien de l'abricotier est devenu excessif par rapport au développement pris par le système radiculaire du Mirobolan, d'où déséquilibre. L'accident se produirait plus tôt dans les terres peu profondes, plus tard dans les bonnes terres.

C'est le moment de rappeler l'idée émise par M. Chabrolin comme quoi

(1) Suite à des excès d'arrosage il s'était même laissé envahir au collet par un champignon non cloisonné rappelant le Phytophtora qui attaque les orangers, dont il provoque la gomme.

le Mirobolan pourrait véhiculer et propager les virus du dépérissement qui ne s'extériorisent qu'après greffage sur abricotiers.

Si même la théorie de M. Chabrolin se révèlait d'une application exceptionnelle, il n'en resterait pas moins acquis que le Mirobolan est un mauvais porte-greffe de l'abricotier.

Nous avons déjà signalé qu'au Maroc un abricotier du pays — le Mech-Mech — a paru particulièrement intéressant. On espérait même trouver des lignées absolument réfractaires au Capnode. Cet espoir ne semble pas s'être réalisé. Le Mech-Mech n'en reste pas moins un bon porte-greffe.

Hélas, greffés sur Mech-Mech ou sur autres abricotiers, les arbres poussent lentement au début. Voilà qui n'incite guère les pépiniéristes à vendre des abricotiers greffés sur abricotiers.

E. ROSELLA,
Ingénieur agricole.

RÉFÉRENCES. — Le Capnode à Roquevaire. *Le Progrès agricole et viticole,* novembre 1929.

Académie d'Agriculture, juillet 1948. *Le Progrès agricole et viticole,* 25 juillet 1948 ; 29 octobre 1950.

A propos du dépérissement des cerisiers. *Le Progrès agricole et viticole,* 26 septembre 1948.

LE RENOUVELLEMENT DE L'HUMUS

« L'humus se détruit et disparaît progressivement. En conséquence il doit être renouvelé ».

Quels sont les moyens dont dispose l'agriculteur pour entretenir des doses normales d'humus dans ses sols ? (1).

La définition de cet élément contient la solution : c'est un produit de la décomposition des matières organiques. Il s'agit par conséquent de dresser la liste des substances organiques dont la production et l'incorporation au sol constitue une opération économique et rentable.

***

Le fumier s'utilise dans tous les pays du monde depuis des temps immémoriaux. Dans un fumier à demi-consommé, la paille fournit à peu près le tiers de la matière sèche et les déjections les deux tiers environ. Ces déjections solides et liquides, matières organiques elles aussi, améliorent la constitution chimique du fumier par apport d'azote et acide phosphorique, de potasse et autres éléments. C'est grâce à ces éléments que l'apport de fumier « marque » sur les cultures qui en bénéficient.

Mais il faut que le cultivateur songe que quelle que soit la valeur du fumier, c'est d'abord l'humus qui compte. C'est donc à la fois un

(1) *Le Progrès,* 8, IX, 51.

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital

Les Pressoirs Hydrauliques

MABILLE

sont les

MEILLEURS

et leurs

pompes de compression automatiques

"HYDRÉLASTIC"

Brev. S.G.D.G

SIMPLES ou DOUBLES

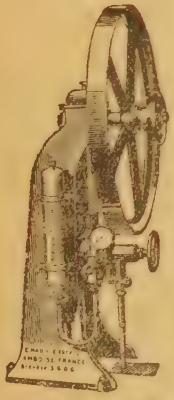

RÉALISENT

LA

PERFECTION

Pressoirs Mabille Amboise

FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS N° 195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

PÉPINIÈRES GARONNAISES

Domaine de Bagnols, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (Haute-Garonne)

ARBRES FRUITIERS

Spécialités de scions de pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, cerisiers dans les meilleures variétés françaises et américaines provenant de greffons d'origine et sélectionnés.

VIGNES

Hybrides producteurs directs — porte-greffes — raisins de table greffés-soudés

— *CATALOGUE ET PRIX-COURANT SUR DEMANDE* —

PÉPINIÈRES VITICOLES

Éts Cl. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

BURGY près **MACON** (Saône-et-Loire)

(Un demi-siècle d'existence)

■

OFFRENT AVEC TOUTES GARANTIES

Toutes variétés de Viniféras de cuve et de table
Les meilleurs Numéros d'Hybrides directs et greffés
Racinés Porte-greffes et Boutures Pépinières
Bois de greffage (provenance Vaucluse, non irrigués)

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS (Renseignements gratuits)

●

SOUSCRIPTION pour livraison Automne 1952-Printemps 1953

Nous acceptons de livrer avec les greffons fournis par les souscripteurs, des plants de tout 1er choix sur les porte-greffes qu'ils auront choisis : Rip. x Gloire, 101-14, 3309, Rup. du Lot, 1202, 93-5, R. 99, 420-A, 161-49, Téléki 5 BB, 41-B.

Nous consulter à ce sujet. — Conditions spéciales.

LA POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

OU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

1 bis, AVENUE DE FRIEDLAND - PARIS (8e)

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

LES DÉCAVAILLONNEUSES "VITIS"

SONT ÉTUDIÉES

Pour les VIGNOBLES de toutes les Régions
Pour toutes les plantations
Pour tous les terrains

(Modèle à gauche)

POUR TRACTION ANIMALE
Modèle à DROITE ou à GAUCHE
(avec ou sans protège-ceps)

Pour utilisation derrière **TRACTEUR**

(Modèle à droite)

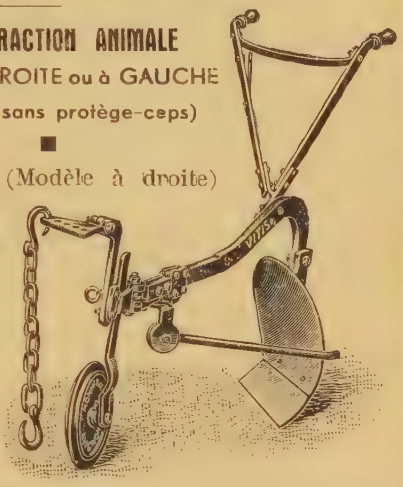

Employer le modèle à gauche et le modèle à droite
attelés derrière votre **TRACTEUR**

ANCIENNE MAISON VIAU, FONDÉE EN 1852

Ch. MONNIER, Ing. Const. A. & M. **AVIGNON**

hypermicrovers 100 L.

POMPE 2 PISTONS
DEBIT 13 LITRES MINUTE
MOTEUR 2 TEMPS 1 CV 1/4

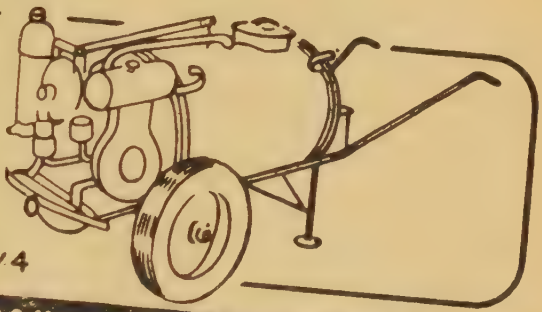

PULVERISATEURS POUDREUSES ATOMISEURS

VERMOREL

USINES A VILLEFRANCHE (RHÔNE)
BUREAUX A PARIS 16 Quai du Louvre

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE
CONSULTEZ NOTRE AGENT LOCAL

QUELLES SORTES D'ENGRAIS préfèrent aujourd'hui les agriculteurs?

On note, depuis vingt-cinq ans, une évolution profonde dans les préférences des cultivateurs.

Autrefois, ils achetaient presque uniquement des *engrais simples,* c'est-à-dire n'apportant chacun qu'un seul élément fertilisant. Cela obligeait les cultivateurs à procéder à plusieurs épandages ou à préparer eux-mêmes un mélange, opération coûteuse en main-d'œuvre et généralement imparfaite.

Puis, l'industrie, munie d'un matériel toujours plus perfectionné, a pu livrer à la culture des engrais à plusieurs éléments fertilisants, dits pour cette raison « *engrais composés* », de présentation satisfaisante.

Jusqu'en 1930 la progression a été lente. Les agriculteurs ne méconnaissaient pas les avantages des composés, mais ils étaient méfiants.

D'après le journal « L'ENGRAIS », en 1930, on n'utilisait encore, en effet, sous forme d'engrais composés, que 77 milliers de tonnes d'unités fertilisantes sur un total de 791 milliers de tonnes d'unités, soit le 1/10 seulement ; puis, en 1939, 304 sur un total de 909, soit 30 %, tandis qu'au cours de l'exercice 1949-1950 la proportion montait à 337 pour 1.007, soit 33,6 % et en 1950-1951 à 415 pour 1.139, soit 34,8 %.

Comment expliquer ce développement croissant de la consommation des engrais composés au cours des dernières années ?

D'abord, par la création du *Syndicat National de Propagande pour l'emploi des Engrais,* qui vint modifier heureusement la situation. Le Syndicat comprit que la meilleure propagande consistait à moraliser le marché. Les Inspecteurs assermentés allèrent dans les usines, magasins et fermes et prélevèrent des échantillons qui furent analysés par les *Laboratoires du Service des Fraudes.* Le Syndicat remettait un « *label de garantie* », destiné à être collé sur les étiquettes des sacs d'engrais sans reproches, tandis que les procès qu'il intentait aux fraudeurs et les lourdes pénalités qui s'ensuivaient éliminaient de la profession les gens sans conscience. Les utilisateurs purent désormais considérer comme loyaux les fertilisants composés qui leur étaient offerts.

Enfin et surtout par le progrès scientifique et ininterrompu dans la fabrication des engrais composés, on est arrivé, en effet, notamment, *en faisant réagir chimiquement* par un procédé spécial, les matières premières les unes sur les autres, à créer au sein du composé ainsi traité des corps complexes nouveaux, dans lesquels les éléments fertilisants sont soudés les uns aux autres ; ceux-ci se font automatiquement équilibre au cours de l'absorption par les racines. Aucune substance étrangère ne s'intercale dans les chaînes qui relient entre eux les éléments fertilisants dont l'activité n'est donc plus freinée, mais au contraire exaltée.

L'engrais préparé par ce procédé chimique contient tous les éléments fertilisants et les éléments annexes utiles aux sols et aux plantes ; on l'appelle, pour rappeler sa composition et son mode de fabrication, *l'engrais complet, entièrement obtenu par combinaison chimique et non par simple mélange.* Il est neutre vis-à-vis des sols et des plantes ; il est efficace dans toutes les terres et pour toutes les cultures. Les propriétés particulières à chaque matière première sont pour ainsi dire fondues ensemble, aussi peut-il être épandu à n'importe quelle époque ; il n'est pas entraîné par les pluies ; il ne présente, puisque neutre, aucune nocivité pour les végétaux. Sa pulvérulence, sa siccité, son excellente conservation en augmentent l'intérêt.

L'engrais complet, entièrement obtenu par combinaison chimique et non par simple mélange, est protégé par une « marque », la marque PHOSAMO, que le cultivateur a toujours avantage à exiger. Toutes ces raisons expliquent son succès et qu'il soit, pour une part importante, une des causes de la progression constatée dans l'emploi des engrais composés en France.

G. GAILLOU, Ingénieur agronome.

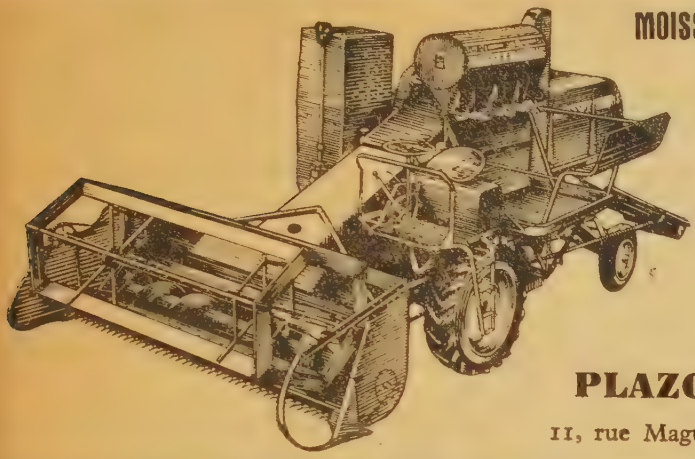

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

MASSEY-HARRIS

Agents :

PLAZOL & JAMME

11, rue Maguelone. - MONTPELLIER

Etablissements MALBEC

1, rue Carlencas, 1

MONTPELLIER (Hérault)

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

Viticulteurs ! Négociants en vins !

Tout ce qui concerne la Vigne et le Vin se trouve à votre disposition à

"TOUT POUR LA CAVE"

Fournitures pour chais et distillerie
Matériel viticole - Matériel d'arrosage

F. DUVERNAY, 2, rue Sigorgne
Allo : **11-92** ***Macon*** (S.-et-L.)

TOUTES VARIÉTÉS

VIGNES - ARBRES

Jeunes plants - Rosiers - Noyers greffés

PÉPINIÈRES **LEPAGE** & Cie
58e ANNÉE

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

ANGERS (M.-&-L.)
Représentants demandés
TÉLÉPH. 40-27

SOUFRE TRITURE VENTILE

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V — PARIS (8e)

66, - 72, - 78 c/m de large

Ard. Diesel 24 cv.

BAUCHET
1, Rue Jeanne-d'Arc
LYON

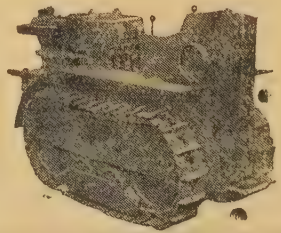

Pour vos plantations de vignes

Consultez les Pépinières

Hyacinthe RAYMOND Fils
CARPENTRAS (Vaucluse)

74 ANNÉES D'EXISTENCE

amendement (élément physique : humus) et un engrais (éléments chimiques divers).

Mais le fumier n'existe pas toujours en quantité suffisante dans certaines exploitations. Le fumier artificiel se répand beaucoup à l'heure actuelle. Il permet d'utiliser rationnellement de grosses quantités de paille lorsque le nombre de têtes de bétail ne permet pas de les transformer en fumier naturel. On transforme de la même façon nombre de déchets végétaux : foins avariés, roseaux, feuilles mortes, fougères, etc... Les résultats qu'il donne sont identiques à ceux du fumier naturel.

Une pratique rationnelle, car elle simplifie le travail, consiste à alterner des masses végétales par couches avec le fumier naturel en fabrication. Il suffit d'arroser le tout copieusement avec le purin ou de l'eau s'il le faut.

« L'enfouissement des pailles », laissées sur le terrain par les moissonneuses-batteuses s'impose évidemment, d'autant plus que, fréquemment, dans les fermes qui utilisent des moyens mécaniques puissants et des moteurs, il y a peu de bétail pour faire du fumier. De plus, il est illogique de transporter deux fois cette paille pour en faire, sur une aire, du fumier artificiel qu'on ramène ensuite sur le champ. Mais il faut que cette paille soit broyée et il est conseillé, en outre, pour faciliter sa décomposition dans le sol, d'épandre 100 kilogs de sulfate d'ammoniaque à l'hectare sinon l'azote nécessaire aux microbes de l'humidification est prélevé sur le sol.

On a remarqué que la paille, incorporée telle quelle, donne moins de matière humique que transformée, au préalable, en fumier, et son action fertilisante est moins accentuée. Mais il vaut mieux l'enfouir que de ne pas le faire du tout ou que de la brûler, ce qui est un vrai non sens ! A notre époque où, chaque jour, on découvre de nouvelles hormones, il paraît fort possible que l'action stimulatrice du fumier, du fumier artificiel, des engrais verts, des composts, etc..., soit due à la présence de quelque élément de ce genre.

Les « composts » formés par la décomposition de tous les déchets qu'on peut trouver dans une ferme : épluchures, ordures ménagères, balayures de cours et greniers, mauvaises herbes du jardin, curures de mares et fossés, cendres, cadavres de petits animaux, etc..., donnent un terreau très fertile qui peut s'employer, tant dans les terres que dans le jardin. Il est bien préférable de faire un tas spécial de ces déchets que de les jeter au fumier avec lequel ils se mélangent mal, où ils introduisent des graines de mauvaises herbes et à la fermentation duquel ils peuvent même nuire. Nous ne parlerons pas ici des soins à donner à cette fabrication.

***

L'enfouissement de plantes en pleine végétation constitue ce qu'on appelle les « engrais verts ». C'est une pratique très répandue, mais elle devrait l'être bien davantage tant par son intérêt pour améliorer les réserves d'humus que par sa facilité et son faible prix de revient. Les engrais verts n'apportent au sol que de la matière organique ; ils n'y apportent pas d'éléments chimiques, sauf l'azote si la plante enfouis est une légumi-

neuse. Mais si on leur fournit un peu d'engrais pour faciliter leur végétation, ils restituent ces éléments sous une forme organique favorable.

Rappelons que les principales plantes intéressantes cultivées comme engrais verts sont :

Plantes légumineuses : dernières coupes de trèfle violet, de luzerne, etc... ; trèfle incarnat, vesces, lupin jaune, pois, lentillon, féverolle d'hiver, etc...

Plantes non légumineuses : colza, moutarde blanche et noire, sarrazin, seigle, moha, etc...

On demande à une plante engrais vert de ne nécessiter que des frais peu élevés de culture, d'être peu exigeante, d'avoir un pousse rapide pour occuper le sol le moins longtemps possible, d'avoir des tissus tendres pour une décomposition facile. Les engrais verts sont autant que possible cultivés en culture dérobée.

Les grosses racines laissées dans le sol par la luzerne et, dans une certaine mesure, celles des autres légumineuses, peuvent être considérées comme des engrais verts. A elles seules elles représentent une importante fumure équivalente en moyenne à 25 ou 30 tonnes de fumier à l'hectare.

Quant aux résidus laissés par les récoltes de toute nature, racines, fragments divers tombés sur le sol, ils apportent eux aussi une quantité notable d'humus. C'est grâce à eux que le sol ne s'appauvrit pas plus rapidement dans les exploitations où la question de l'humus est négligée. Ils constituent certainement chaque année l'équivalent de plusieurs tonnes de fumier.

*
**

Les « ordures ménagères des villes » ou « gadoues », doivent être amassées en tas. La fermentation s'y développe et, au bout d'un temps variable, elles se transforment en terreau que l'on passe au crible pour éliminer les corps étrangers. Bien que de composition très variable, on peut les estimer comme presque équivalentes au fumier.

Tous les « engrais commerciaux, dits organiques » qui sont fabriqués avec des déchets végétaux ou animaux sont très utiles dans les cultures fruitières ou viticoles très en pente où les transports de fumier sont impossibles. Dans bien des situations, c'est la seule source d'humus de ces sols ingrats et coûteux à cultiver. Bien entendu, ils se payent seulement d'après leur teneur en éléments chimiques.

Parmi eux citons : engrais de vidange séchés, tourteaux avariés ou toxiques impropres à l'alimentation du bétail, déchets d'équarissage ou d'usines de conserves, guanos de poisson, rognures de corne, de cuir, résidus de laine, poils, peaux, etc...

Certains préconisent l'emploi de la « tourbe », mais il y a lieu de faire remarquer que, si les avis sont partagés, la majorité des auteurs sont d'accord pour reconnaître que l'humus de la tourbe, formé sous l'eau, n'a pas les mêmes propriétés que l'humus doux du fumier, des engrais verts et autres matières que nous venons d'examiner. Si la tourbe a des propriétés absorbantes vis-à-vis de l'eau et des solutions salines,

si elle est généralement riche en azote, cet azote nitrifie difficilement et reste donc pratiquement inassimilable.

De nombreux chimistes et industriels ont cherché par des transformations chimiques à utiliser cette matière abondante dans la nature et bon marché, et à mobiliser son azote : neutralisation de son acidité, solubilisation partielle ou, simplement, son emploi comme support. Il faut reconnaître qu'on n'obtient pas encore de la tourbe son maximum d'efficacité.

Parmi les transformations chimiques, les plus répandues sont le traitement par l'acide sulfurique, l'incorporation de chaux et la tourbe compostée. L'emploi le plus rationnel et le plus économique semble être de l'utiliser comme litière. Chaude, très absorbante, ne nécessitant pas son enlèvement journalier, elle suprime toute perte de purin et tout dégagement d'ammoniaque. Elle donne donc un excellent fumier.

*
**

Enfin, il faut mentionner comme source importante d'humus la pratique du « retournement périodique des prairies temporaires ». Ces prairies peuvent entrer dans l'assolement et, dans ce cas, des parcelles se trouvent régulièrement fumées pratiquement par l'enfouissement de l'herbe et du feutrage de racines.

Il y a là un gros avenir.

En conclusion, l'agriculteur ne manquee pas de moyens de maintenir l'humus en quantité suffisante dans ses terres et par conséquent de leur conserver leur fertilité et même de l'accroître. Mais il peut être amené à se demander s'il a intérêt à augmenter son taux d'humus sans limite. Economiquement cela ne paraît pas se défendre. En effet, plus il y a d'humus dans un sol, plus les pertes sont élevées. De même, moins il y en a, plus les pertes deviennent faibles. Il y a donc lieu de se tenir à une bonne moyenne.

Nous avons déjà eu l'occasion de préciser que la teneur optima se fixait entre 3 et 5 %. Seule l'analyse du laboratoire permettra de savoir où en en est. En faisant effectuer des mesures tous les dix ans, l'agriculteur peut suivre l'évolution de l'humus de ses sols et agir en conséquence.

M. ROUX-DUFORT (I.S.A.).

QUESTIONS DIVERSES

Les olives et les huiles d'olive au Concours général agricole de 1952

On sait que le Concours général agricole se tiendra de nouveau à Paris, du 4 au 10 mars 1952. Comme à l'habitude, il comprendra des concours individuels et des expositions collectives de produits agricoles, avec attribution de prix, diplômes et médailles.

Un concours individuel est notamment prévu pour les huiles d'olive métropolitaines. Peuvent y prendre part les producteurs agricoles (oléiculteurs), les industriels de première transformation (Mouliniers et Coopératives).

Malgré le caractère médiocre, aussi bien en quantité qu'en qualité, de la récolte 1950-51, le concours des huiles d'olive et des olives de conserve organisé à l'occasion du Concours général de 1951 avait réuni de nombreux participants. Les conditions plus favorables de la récolte actuelle permettent de penser que les oléiculteurs, Coopératives et mouliniers, en plus grand nombre encore, tiendront à présenter les produits de leur fabrication au Concours général de 1952.

Outre l'intérêt personnel que l'on peut attacher au résultat du concours individuel, une participation importante des producteurs métropolitains rentre dans le cadre de l'action commune qui doit être constamment poursuivie pour affirmer l'excellence de leurs huiles d'olive et la nécessité de les compter parmi les produits français de qualité.

Pour participer au Concours général agricole, les producteurs peuvent :

— soit présenter personnellement leurs produits. Ils adresseront, dans ce cas, leur demande d'inscription, avant le 15 décembre 1951, à la Direction des Services agricoles de leur département, qui leur fournira tous renseignements utiles.

— soit confier leurs produits à l'UNION SYNDICALE INTERPROFESSIONNELLE, qui se chargera d'effectuer le rassemblement, le transport et la présentation au Jury des lots d'huile d'olive reçus de ses ressortissants et qui seront jugés individuellement. Les frais entraînés par ces opérations seront pris en charge, au moins partiellement, par l'U. S. I. O.

Les producteurs qui désireraient adopter cette dernière façon d'opérer voudront bien se faire connaître d'urgence à l'U. S. I. O., 15, rue Edmond-Rostand, à Marseille, afin que les formalités nécessaires puissent être accomplies en temps voulu.

Selon le règlement du Concours, chaque lot d'huile devra être représenté par deux flacons en verre blanc, contenant un litre chacun. Il est d'ores et déjà recommandé aux participants éventuels de veiller, tout particulièrement, à la bonne présentation de leurs huiles.

N.

—•—

Sur les gelées dans les vignes de la Vallée du Serein

La gelée du 30 avril 1951 a détruit au moins les trois quarts des raisins sortis dans les cantons de Chablis et Liguy-le-Châtel.

La température s'est abaissée à — 6°5 rez terre et à — 3°5 à trois mètres au-dessus du sol.

Dans quelques vignes, des fumées de goudron ou de bisulfite d'ammonium firent écran à partir de 4 heures du matin.

Elles ne relevèrent la température que d'un degré, ce qui était insuffisant.

Il n'y a pas de protection possible contre ces gelées « noires », mais seulement contre les gelées « blanches » ne descendant guère au-dessous de — 1°.

En tous cas, ces vignobles à vins blancs sis sur les pentes de la Vallée du Serein ont subi la gelée en 1920, 1926, 1934, 1936, 1941, 1945, 1951, soit au moins une fois tous les cinq ans — ce qui n'exclut pas les autres fléaux.

En 1945, la perte fut estimée à 400 millions de francs pour les vins ayant droit d'appellation.

—•—

La taille d'après la pesée des sarments

Dans les Etats du Michigan et de New-York, la vigne américaine est cultivée pour la table en treilles distantes de 2 m. 50 environ avec mêmes distances sur la ligne. On laisse généralement le long bois formant croix de Lorraine et rajeunit les ceps tous les dix ou quinze ans.

Le nombre d'yeux à laisser sur les quatre bras dépend de l'activité du cep dans l'année précédente. On mesure cette capacité en pesant les sarments taillés, coupés en longueur d'un mètre au plus, pour tenir dans une gouttière suspendue à un peson.

Une table donne le nombre d'yeux à laisser suivant le poids des sarments et le cépage.

Par exemple, pour les cépages Concord et Delaware, si les bois de taille d'un pied pèsent au plus une livre (450 gr.), on laissera 30 yeux ;

— s'ils pèsent deux livres, 40 yeux ;

— s'ils pèsent trois livres, 50 yeux ;

— s'ils pèsent quatre livres et plus, 60 yeux.

Pour le cépage Fredonia, à poids égal on compte 10 yeux en plus ; pour le Catamba, 5 yeux en moins.

En fait, le vigneron opère ainsi au début de la taille pour se « faire l'œil ». Il arrive ensuite à estimer le poids des sarments, d'où le nombre de bourgeons à laisser à chaque pied.

Pierre LARUE,
Ingénieur agronome.

Le mouvement des vins en Novembre

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de Nov. 1951 (A.O.C.).	502.910	néant
(V.C.C.).	2.648 490	1.352.848
Depuis le début de la campagne 1951-52.	10.831.003	6.233.860
Dans la période correspondante 1950-51.	8.202.951	5.887 991
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de Nov. 1951 (A.O.C.).	215.853	néant
(V.C.C.).	3.265.991	82.199
Depuis le début de la campagne 1951-52.	10.667.016	239.740
Dans la période correspondante 1950-51.	9.938.056	240.535
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours.....	9.598.538	3.797.799
Campagne précédente.....	9.058.311	2.781.879

BULLETIN COMMERCIAL

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (19), insuffisance d'affaires pas de cote. — Lézignan-Corb. (20), insuffisance d'affaires pas de cote. — Narbonne (20), insuffisance d'affaires pas de cote.

Bouches-du-Rhône. — Arles, insuffisance d'affaires pas de cote.

Gard. — Nîmes (17), insuffisance d'affaires pas de cote.

Gironde. — Bordeaux (20), Blancs secs, le degré tonneau 9 à 9°5, 2.800 ; 10°, 3.000 ; 11°, 3.200.

Hérault. — Béziers (21), insuffisance d'affaires pas de cote. — Sète (19), vins de pays, 9 à 10°, 285 à 310 ; 10 à 10°5, 310 à 330 ; 10°5 à 11°5, 330 à 360 ; vins d'Algérie et de Tunisie, insuffisance d'affaires pas de cote.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (22), insuffisance d'affaires pas de cote.

ALGÉRIE. — Alger (22), marché dépourvu d'affaires, prix oscillant entre 340 et 390. — Mostaganem (22), marché dépourvu d'affaires, les prix se situeraient : 13°, 415 ; 14°, 425. — Oran (20), marché dépourvu d'affaires.

S. N. C. F.

DÉLIVRANCE DE BILLETS DE FIN DE SEMAINE A PRIX RÉDUIT A L'OCCASION DES SPORTS D'HIVER DANS LES CÉVENNES

La S.N.C.F. informe les sportifs que les gares de Nîmes, Alès et Grand'Combe-la-Pise délivreront, pendant la période du 1er décembre 1951 au 31 mars 1952. des billets de fin de semaine, comportant une réduction de 30 pour 100. à destination de Villefort, La Bastide-St-Laurent-les-Bains et Daufage-le-Goulet.

Ces billes seront valables, soit du samedi midi au lundi 24 heures, soit du vendredi midi au dimanche 24 heures. Toutefois, les billets délivrés par la gare de Nîmes à destination de La Bastide-St-Laurent-les-Bains et Daufage-le-Goulet seront valables du vendredi midi au lundi 24 heures.

Stockez de la santé aux sports d'hiver — La neige vous attend — Renseignez-vous dans les gares intéressées.

Prix des billets aller et retour en troisième classe :

De Nîmes à Villefort, 544 fr. ; La Bastide, 656 fr. ; Daufage-le-Goulet, 712 fr.

D'Alès à Villefort, 260 fr. ; La Bastide, 376 fr. ; Daufage-le-Goulet, 432 fr.

De Grand'Combe à Villefort, 182 fr. ; La Bastide, 292 fr. ; Daufage-le-Goulet, 376 fr.

L'EMPRUNT DE LA S.N.C.F.

Des voies constamment surveillées et scientifiquement entretenues, une signalisation perfectionnée, l'enregistrement des signaux sur toutes les locomotives, des postes d'aiguillage électriques, des voitures entièrement métalliques font du chemin de fer le plus sûr des moyens de transport.

Actuellement, 96 % des trains rapides et express et 99 % des trains de la banlieue Saint-Lazare — le plus chargée de la région parisienne — arrivent à l'heure au terminus.

Ces résultats inciteront le public à souscrire à l'emprunt que vient d'émettre la S. N. C. F. et dont le succès présente un intérêt capital pour l'économie du pays.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 16 DÉCEMBRE AU 23 DÉCEMBRE 1951

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm
RENNES	9	7	»	8	2	»	3	—1	»	9	5	»	6	2	P	10	2	1	7	0	»
ANGERS	7	5	»	8	—1	»	8	—2	»	5	0	»	5	2	P	10	5	P	12	1	»
COGNAC	11	1	»	11	—1	»	13	—2	»	13	—1	»	15	8	»	11	8	»	16	7	»
BORDEAUX	7	—1	»	6	—1	»	11	—1	»	10	—1	»	15	6	P	12	8	P	14	6	»
TOURS	12	2	»	5	0	»	7	—3	»	1	—2	»	10	3	P	12	2	P	11	1	»
NEVERS	9	2	»	10	— 2	»	10	—3	»	9	—4	»	9	1	»	12	1	»	11	1	»
AGEN	6	—2	»	4	0	»	10	—1	»	11	2	»	8	5	»	14	8	P	12	—1	»
CLERMOND-FERRAND	12	—2	»	11	— 2	»	11	—4	»	12	—3	»	12	0	»	15	1	2	15	8	»
MONTÉLIMAR	12	1	»	10	— 3	»	10	—4	»	11	—2	»	4	1	»	11	7	P	14	0	»
TOULOUSE	7	0	»	9	5	»	13	—1	»	14	3	»	12	9	»	14	11	»	13	0	»
CARCASSONNE	14	—2	»	12	8	»	11	—1	»	13	4	»	10	9	»	13	9	P	13	11	»
PERPIGNAN	17	2	»	13	7	»	13	5	»	13	2	»	11	8	»	13	1	P	12	10	»
MONTPELLIER	14	1	»	12	5	»	11	5	»	10	3	»	9	7	»	11	8	»	14	13	»
REIMS	8	1	»	3	0	»	4	2	»	3	0	»	7	1	»	7	—2	»	14	8	»
STRASBOURG	0	—3	»	6	—2	»	4	2	»	2	—3	»	0	—3	»	1	—2	»	7	—3	»
DIJON	0	— 5	»	—3	—5	»	— 2	—4	»	—1	—4	»	1	—3	»	3	—1	»	—1	—2	»
LYON	6	—3	»	2	—4	»	0	—4	»	2	—1	»	0	—2	»	12	1	»	9	—2	»
GRENOBLE	8	—5	»	8	— 5	»	9	—4	»	—2	—5	»	9	—4	»	1	—3	»	8	—1	»
MARSEILLE	10	1	»	12	5	»	13	4	»	12	—1	»	12	3	»	15	3	»	16	8	»
NICE	15	5	»	15	3	»	14	4	»	15	7	»	13	2	»	15	12	»	16	6	»
AJACCIO	14	4	»	16	1	»	16	1	»	14	6	»	14	2	»	15	2	»	18	2	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLE DES AUTEURS

A

Amphoux (Robert). — Quelques tendances en matière de motoviticulture, p. 309.

André, Charles, Lemineur, Michel, Orizet, Rivoire et Vedel. — Contribution à l'étude de la maturation du raisin, p. 99, 114, 141.

B

D.. B. — Folletage des greffes, p. 31.

Benoist (Marcel). — Voir Robert Chevalier, Irénée Denoy et Marcel Benoist, p. 65, 86.

Bernaux (P.). — La bigarrure de l'Oignon, p. 71. — Une maladie du cotonnier dans le Languedoc, p. 285.

Bernon (Georges). — Un des aspects du mildiou en août 1951, p. 113.

Bonnet (A.). — Le 161-49 C., p. 85.

Boixo (Baron de). — Tribulations d'un colon de l'Ouerrha, p. 230, 260, 331.

Branas (J.). — VIme Congrès du raisin de table, p. 3. — Le 161-49 C. en Bourgogne, p. 5. — La situation du vignoble, p. 5. — Sur les Muscats, p. 27. — La politique viticole, p. 53. — Les insecticides et le vin, p. 55. — Toujours le 161-49 C., p. 56. — Des vignes américaines, p. 81. — Au vignoble, p. 85. — Greffage à œil dormant (Mayorquine, Cadillac), etc..., p. 109. — Congrès de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs de France, p. 217. — XXIme session plénière du Comité permanent de l'Office international du Vin, p. 218. — Congrès international du raisin de table en Belgique, p. 218. — Production de nouvelles variétés de raisins de table. Méthodes et résultats, p. 219. — Le comportement des jeunes vignes, p.. 245. — Autres problèmes, p. 247. — La réalité, p. 271. — A l'appui du précédent, p. 276. — La situation viticole, p. 323. — Le Cannon Hall et les formes « gigas », p. 324. — Du nouveau dans la lutte contre le mildiou, p. 375. — Distinction honorifique, p. 327. — Sur les exportations de bois et plants de vignes, p. 351.

C

Chabert (F. de). — Les tendances modernes en matière de labour de la vigne, p. 160.

Charrin (V.). — La houille incolore, p. 21. — Le genêt, matière première de la pâte à papier, p. 49. — L'Ampélite, roche fertilisante, p. 105. — Le soja ou haricot d'Asie, p. 207. — Les huiles insecticides devraient se fabriquer en France, p. 239. — On commence à récupérer le grisou et à l'utiliser, p. 265. — Les poudzolanes d'Agde, p. 312. — La culture du riz dans le Bas-Rhône, p. 337. — La Chimiurgie, p. 361. — Le café, sa composition chimique, ses propriétés, ses inconvénients, p. 384.

Charles.. — Voir, p. 35, *Rizière,* etc...

Chevalier (Robert), Irénée Denoy et Marcel Benoist. — Rizière expérimentale du Merle, 1950, p.. 35, 65, 86.

D

E. D. — Les derniers décrets, p. 189. — Qurante-cinquième Congrès de la F. A. V., p. 299.

Direction (La). — Conseil économique : M. J. Milhau, p. 113.

Denoy (Irénée). — Voir *Rizière expérimentale du Merle 1950,* p. 35, 65, 86.

G

G. — Vignette « Auto », p. 191.

Galet (Pierre). — Observations sur la résistance aux maladies des hybrides producteurs cultivés à l'Ecole de Montpellier, p. 178, 196. — Méthode de description et de classification des espèces. Variétés et hybrides de vignes, p. 221. — Le dosage du calcaire actif et l'appréciation du pouvoir chlorosant des sols, p. 277.

Got (Norbert). — Réflexions sur l'avenir de la vigne et du vin, p. 126, 153, 183, 200. — L'appréciation de nos grands vins, p. 304.

Grully (E. de). — Les derniers décrets, p. 189. — La récolte. — A la Commission consultative, p. 377.

H

Henriot. — Essais sur le paraffinage, le greffage et le racinage en châssis chauffés, p. 327.

K

K.-L. (G.). — Encore la question du Mirobolan, p. 70.

K.-L. (G.) et Taurignac. — Le Mirobolan, p. 131.

L

Lacombe (R.). — Le tracteur : son prix de revient, p. 6. — Les transports viticoles, p. 167. — Première session du Centre de culture mécanique de l'E.N.A.M., p. 315. — Détaxe des carburants agricoles, p. 328. — Motorisation de l'Europe, p. 358. — La motorisation française en 1951, p. 379.

LAFORET (Henri). — La répartition de la propriété foncière en Italie. — La bonification. La réforme agraire, p. 93.
LARUE (Pierre). — Le raisin et la taille en lowa, p. 49. — Sur le placement des engrais, p. 78. — Fumiers et sarments, p. 104. — Insémination des vaches, p. 131. — Etables patentés, p. 160. — Gazons viticoles, p. 287. — 150.000 fr. pour dommages aux abeilles, p. 314. — Désherbage chimique des vignes, p. 314. — Gelée de printemps et maturation, p. 339. — Quelques facteurs influençant la conservation des pommes, p. 363. — Sur les gelées dans les vignes de la Vallée du Serein, p. 394. — La taille d'après la pesée des sarments, p. 395.
LEMINEUR. — Voir : André, Charles, Lemineur, Michel, Orizet, Rivoire et Vedel, p. 114, 141.

M

MIALLET (A.). — Un nouvel insecticide systémique, p. 159.
MICHEL. — Voir : *Contribution à l'étude de la maturation du raisin,* p. 99, 114 et 141.
MONTAGNE (R.). —. Responsabilité du preneur d'un bien rural en cas d'incendie, p. 44, 74. — Le droit de reprise, p. 336 ; le congé, p. 386.

N

N. — Un sage motorisé, p. 48. — Vignes, p. 340. — Office international du Vin : Règlement et instructions techniques, p. 365. — Les olives et les huiles d'olive au Concours général agricole de 1952, p. 393.
NÈGRE (E.). — Faire des vins qui plaisent au consommateur, p. 6. — Vins de vendanges endémisées, p. 32. — Répartition et vinification de vendanges d'hybrides, p. 57. — Désacidification partielle des moûts, p. 302.

O

ORIZET. — Voir : *Contribution à l'étude de la maturation du raisin,* p. 99, 114 et 141.

P

PIROVANO (A.). — Production de nouvelles variétés de raisins de table, p. 249.
PRAX (A.). — Métayage et viticulture, p. 46. — Le calcul des fermages, p. 206. — Forme de congés donnés pour mettre fin à la location d'un bien rural, p. 229. — Nouvelle fixation du salaire minimum garanti en agriculture, p. 265. — La taxe unique sur les vins, p. 329. — Comment est déterminé le prix de base du quintal de blé pour le calcul des fermages de la campagne 1951-52, p. 356. — Les organismes administratifs du travail en Agriculture, p. 381.

R

ROMIEU (F.). — Vendanges 1951. Qualité d'abord, p. 209.
ROSELLA (E.). — Pourquoi des fleurs et des rameaux se sont desséchés, p. 43. — Il faut traiter les pêchers en automne contre le Coryneum dessécheur des rameaux, p. 282. — En marge du Congrès pomologique de Metz : Le dépérissement des abricotiers et ses causes, p. 359. — A propos des dépérissements des abricotiers et des attaques de Capnode : Même s'il y a des parasites « vrais », des méthodes de lutte d'ordre cultural sont à employer, p. 388.
ROUX-DUEORT. — Le renouvellement de l'humus, p. 390.

S

SAMARAKIS (B.-A.). — XXXIme Session de l'O. I. V., p. 191, 231, 253.

T

TAURIGNAC. — Voir : K.-L. G. et Taurignac : Le Mirobolan, p. 131.
TELEKI (A.). — La désignation des hybrides, p. 103. — Autriche, p. 210, 312.
TROUILLON. — Désinfection des semences, p. 211.

TABLE ANALYTIQUE ET DES MATIÈRES

A

Abricotiers. — Le dépérissement des abricotiers et ses causes, p. 359. — A propos des dépérissement des Abricotiers et des attaques de Capnodes, p. 388.
Abeilles. — 150.000 fr. pour dommages aux abeilles, p. 314.
Alimentation. — Journées d'études sur l'alimentation à la Prairie, p. 317.
Alcool. — Récolte 1951 : Prestation d'alcool vinique, p. 296.
Ampélite. — L'Ampélite, roche fertilisante, p. 105.
Analyses (Méthodes). — Unification des méthodes d'analyses, p. 344, 373.
En Autriche, p. 210, 312.

B

Bénéfices. — Bénéfices agricoles, p. 296.
Bibliographie. — L'Officiel des Marques, p. 51, 320. — Fémina pratique, p. 79. — Bulletin technique d'information des Ingénieurs

des Services agricoles : La production viticole, p. 137, 186. — Sélection de porte-greffes : Pommiers, p. 187. — La pose des carreaux et des vitrages à la portée de tous, par E.-H. Lemonon (aux annonces). — Elevage rationnel des animaux domestiques, par André Leroy (id.). — La fertilisation des sols dans le Sud-Ouest (O.N.I.A.), Toulouse (id.). — La culture du maïs en Egypte (id.). — La défense des plantes cultivées par H. Faès, M. Staehelin et P. Bovey, p. 268. — Almanach Hachette 1952, p. 296. — Vade mecum des principales organisations internationales, p. 296. — La qualité des vins souples, par Jean Perrin, p. 320. — Poisons-virus-gaz contre les animaux nuisibles, par A. Chaigneau, p. 320. — Physionomie de la pulvérisation en France, par Henri Richard, p. 348 et aux annonces du même numéro : L'Exploitation paysanne héréditaire, par Louis Delmas et Louis Leroux ; Les Serins, par Mme A. Billot ; D.S.A. Au service de l'Agriculture.

Bigarrure. — La bigarrure jaune de l'Oignon, p. 71.

Blé. — Comment est déterminé le prix de base du quintal de blé pour le calcul des fermages de la campagne 1951-1952, p. 356.

Bonification. — Voir p. 93.

C

Café. — Le café, sa composition chimique, ses propriétés, ses inconvénients, p. 384.

Calcaire. — Le dosage du calcaire actif et l'appréciation du pouvoir chlorosant des sols, p. 277.

Cannon Hall. — Le Cannon Hall et les formes « gigas », p. 324.

Carburants agricoles. — Détaxe des Carburants agricoles, p. 328.

Cépages. — Homologation de listes provisoires de cépages, p. 212. — Arrêté du 24 août 1951 portant homologation des listes provisoires de cépages dont la vente est autorisée, p. 291, 319.

Céréales. — Le prix des céréales, p. 139.

Chaptalisation. — Chaptalisation de certains moûts, p. 243.

Commission consultative. — Voir *Récolte.*

Chimiurgie. — La chimiurgie, p. 361.

Concours. — Avis de concours, p. 24.

Congé au locataire de bien rural. — Forme de congés donnés pour mettre fin à la location d'un bien rural, p. 229.

Confédération européenne. — Assemblée générale de la C.E.A. à Venise, p. 136.

Congrès. — VIme Congrès national du raisin de table. p. 3. — Congrès pomologique de France, p. 136. — Congrès de la Fédération des pépiniéristes viticulteurs de France, p. 217. — XXXIme Sessions plénière du Comité permanent de l'Office internationale du vin, p. 218. — Congrès international du raisin de table en Belgique, p. 218. — Texte des vœux adoptés au cours du 4me Congrès national de la Fédération des Pépiniéristes viticulteurs de France et d'Algérie, p. 288. — 45me Congrès de la F.A.V., p. 299.

Conseil économique. — J. Milhau, p. 113.

Cotonnier. — Une maladie du cotonnier dans le Languedoc, p. 285.

Corynéum. — Il faut traiter les pêchers en automne contre le corynéum, dessécheur des rameaux, p. 282.

D

Décret. — Le décret du 30 août, p. 139. — Les derniers décrets, p. 189.

Dépérissement. — Voir *Abricotiers.*

Désacidification. — Désacidification des moûts p. 295, 302.

Desherbages. — Desherbages chimique des vignes, p. 314.

Distinctions. — I. Cosmo, chevalier du Mérite agricole, p. 327.

E

Ecoles. — Ecoles d'Agriculture, d'Arboriculture, d'Hortoculture et de Viticulture, p. 24. — Ecoles spécialisées, p. 136. — Institut technique du vin, p. 162. — Section agricole du Lycée de Tournon, p. 186. — Ecole d'Agriculture, d'Artisanat et de Mécanique de Neuvic (Corrèze), p. 186. — Ecole d'Agriculture et d'Horticulture d'Hyères, p. 186. — Ecole régionale d'Agriculture de Marmilla à Lempdes (Puy-de-Dôme), p. 268.

Engrais. — Sur le placement des engrais, 78.

Etables. — Etables patentées, p. 160.

Eudémis. — Vins de vendanges eudémisées p. 32.

Exportations. — Voir *Plants de vignes.*

F

Fermages. — Le calcul des fermages, p. 206.

Fleurs. — Pourquoi des fleurs des rameaux se sont desséchées, p. 43.

F.N.P.A., p. 291. — Voir *Blé.*

Foire. — Foire internationale de la Vigne et du vin, p. 163, 185, 212, 240.

Folletage. — Folletage et greffes, p. 31.

Fumiers. — Fumiers de sarments, p. 104.

G

Gazons. — Gazons viticoles, p. 287.

Gelées. — Gelée de printemps et maturation p. 339. — Sur les gelées dans la vallée du Serein, p. 394.

Genêt. — Le genêt, matière première de la pâte à papier, p. 49.

Greffages. — Greffage à œil dormant (Mayorquine, Cadillac, etc.), p. 109. — Voir *Parafinage.*

Greffes. — Voir *Folletage.*

Grisou. — On commence à récupérer le grisou et à l'utiliser, p. 265.

H

Humus. — Le renouvellement de l'humus, p. 390.

Hybrides. — Le 161-49 C. en Bourgogne, p. 5. — Toujours le 161-49 C., p. 56. — Répartition et vinification des vendanges d'hybrides, p. 57. — Le 161-49 C., p. 85. — La désignation des hybrides, p. 103. — Observations sur la résistance aux maladies des hybrides producteurs cultivés à l'Ecole de Montpellier, p. 178, 196. — Méthode de description et de classification des espèces. Variétés et hybrides de vignes, p. 221.

I

Informations. — Salaire minimum garanti, p. 24. — Nouvelles de l'E.C.A., p. 24. — Ecoles d'Agriculture, d'Arboriculture, d'Horticulture et de Viticulture, p. 24. — Avis de concours, p. 24. — Sur le placement des engrais, p. 78. — Vme Congrès national de la Vigne nouvelle, à Nîmes, p. 107. — Salon international des vins, p. 135. — Congrès pomologique de France, p. 136. — Assemblée générale de la C.E.A., à Venise, p. 136. — Ecoles spécialisées, p. 136. — Foire internationale de la vigne et du vin, p. 162, 185, 212, 240. — L'Office international du vin, p. 165. — Section agricole du lycée de Tournon, p. 186. — Ecole d'Agriculture, d'Artisanat et de Mécanique de Neuvic (Corrèze), p. 186. — Troisième démonstration de motoviticulture, p. 213. — Liquidatoion de la récolte 1950, p. 243. — Chaptalisation de certains moûts, p. 243. — Stocks de vin déclarés à l'expération de la campagne, p. 295. — Les journées du riz se dérouleront à Arles, les 14 et 15 décembre 1951.

Insecticides. — Les insecticides et le vin, p. 55. — Un nouvel insecticide systémique, p. 159. — Les huiles insecticides devraient se fabriquer en France, p. 239.

Insémination. — Insémination des vaches, p. 131.

Institut technique du vin, p. 163.

L

Labour. — Les tendances modernes en matière de labour de la vigne, p. 110.

Lois et décrets. — Décret du 8 juin 1951 relatif à la libération des vins de la récolte 1950, p. 23. — Décret relatif à l'encépagement et au rendement des vignobles produisant des vins à appellation contrôlée, p. 132. — Décret concernant l'appellation contrôlée « Côtes-du-Rhône », p. 134. — Décret relatif à la commercialisation de certains vins de la récolte 1950. — Appellations d'origine, p. 162. — V.D.Q.S., p. 211. — A.O.C., p. 212. — Homologation de listes provisoires de cépages, p. 212. — Liquidation de la récolte 1950, p. 243. — Chaptalisation de certains moûts, p. 243. — Décret du 21 novembre 1951 relatif au prix d'achat des alcools viniques de prestation pour la campagne 1950-1951, p. 344.

M

Maturation. — Contribution à l'étude de la maturation du raisin, p. 99, 114, 141. — Voir *Gelées.*

Métayage. — Métayage et Viticulture, p. 46.

Mildiou. — Un des aspects de mildiou en août 1951, p. 113. — Du nouveau dans la lutte contre le Mildiou, p. 325.

Mirobolan. — Encore la question du Mirobolan, p. 70. — Le mirobolan, p. 131.

Motoculture. — Le tracteur : son prix de revient, p. 64. — Les transports viticoles, p. 167. — Troisième démonstration de motoviticulture, p. 213. — Quelques tendances en matière de motoviticulture, p. 309. — Première Session du Centre de culture mécanique de l'E.N.A.M., p. 319.

Motorisation. — Motorisation de l'Europe, p. 358. — Motorisation française en 1951, p. 379.

Muscats. — Sur les muscats, p. 27.

O

Olives. — Les olives et les huiles d'olives au concours général agricole de 1952, p. 393.

Œnologie. — Faire des vins qui plaisent au consommateur, p. 11. — Vins de vendanges eudémisées, p. 32. — Répartition et vinification des vendanges d'hybrides, p. 57. — Cours d'œnologie, p. 268.

Office international du Vin. — Voir *Congrès.*

Oignon. — Voir *Bigarrure.*

O.I.V. — XXXIme Session de l'O.I.V., p. 191, 231. — Règlement et instructions techniques, p. 365.

Organismes administratifs. — Les organismes administratifs du travail en agriculture, p. 381.

P

Paraffinage. — Essais sur le paraffinage, le greffage et le racinage en chassis chauffés, p. 327.

Plants de vignes. — Sur les exportations de bois et plants de vignes, p. 351.

Politique. — La politique viticole, p. 53.

Pommes. — Quelques facteurs influençant la conservation des pommes, p. 363.

Preneur rural. — Responsabilité du preneur d'un bien rural en cas d'incendie, p. 44, 74.

Prix de revient. — Le prix de revient en Viticulture, p. 76.

Problèmes. — Autres problèmes, p. 247.

Propriété foncière. — La répartition de la propriété foncière en Italie. La bonification, La réforme agraire, p. 93.

R

Racinage. — Voir *Paraffinage.*
Raisins de table. — Voir *Congrès.* — Le raisin et la taille en Iowa, p. 49. — Voir *Congrès.* — Production de nouvelles variétés de raisin de table. Méthodes et résultats, p. 249.
Récolte 1950. — Liquidation de la récolte 1950, p. 243. — Nouvelles de la récolte, p. 267. — La récolte. — A la commission consultative, p. 377.
Réforme agraire. — Voir p. 96.
Répartition. — Voir p. 96.
Reprise. — Le droit de reprise, p. 336 ; le congé, p. 386.
Riz. — Rizière expérimentale du Merle, 1950, p. 35, 65, 86. — La culture du riz dans le Bas-Rhône, p. 337. — Les journées du riz se dérouleront à Arles, les 14 et 15 décembre 1951.

S

Salaire. — Salaire minimum garanti, p. 24. — Nouvelle fixation du salaire minimum garanti en agriculture, p. 265.
Sarments. — Voir *Fumiers.* — Voir *Taille.*
Semences. — Désinfection des semences, p. 211.
Situation viticole, p. 323.
Stocks. — Stocks des vins déclarés, p. 295.

T

Taille. — La taille d'après la pesée des sarments, p. 395.
Taxe unique. — La taxe unique sur les vins, p. 329.
Transplantations. — Un produit qui facilite les transplantations, p. 344.
Tribulations. — Tribulations d'un colon de l'Ouerrha, p. 236, 260, 231.

V

Vendanges. — Vendanges 1951. Qualité d'abord, p. 209.
Vignes. — Des vignes américaines, p. 81. — Réflexions sur l'avenir de la vigne et du vin, p. 126, 153, 183. — Voir *Foire.* — Le comportement des jeunes vignes, p. 245. — Défense de la vigne et du vin, p. 318. — Vignes, p. 340.
Vignette « Auto » (Encartage), n° 30.
Vignoble. — La situation du vignoble, p. 5. — Au vignoble, p. 85.
Vins. — Faire des vins qui plaisent au consommateur, p. 11. — Mouvement des vins en mai 1951, p. 25 ; en juin, p. 78 ; en juillet, p. 135 ; en août, p. 212 ; en septembre, p. 267 ; en octobre, p. ; en novembre, p. 395. — Voir *Eudémis.* — Voir *Vignes.* — Salon international des vins, p. 135. — L'Ecoulement des vins, p. 139. — Voir *Foire.* — Office international des vins, p. 163. — L'appréciation de nos grands vins, p. 304. — Voir *Taxe unique.* — Vente des vins des hospices de Beaume, p. 343. — Exposition des vins de Fleurie, p. 344. — Voir *O.I.V.*
Viticulture. — Voir *Métayage.* — VI^me^ Congrès national du raisin de table, p. 3. — Le 161-49 C. en Bourgogne, p. 5. — La situation du vignoble, p. 5. — Sur les muscats, p. 27. — Folletage de greffes, p. 31. — La politique viticole, p. 53. — Toujours le 161-49 C., p. 56. — Le prix de revient en viticulture, p. 76. — Des vignes américaines, p. 81. — Au vignoble, p. 85. — Le 161-49 C., p. 85. — Contribution à l'étude de la maturation du raisin, p. 99, 114, 141. — La désignation des hybrides, p. 103. — Fumiers et sarments, p. 104. — Greffage à œil dormant (Mayorquine, Cadillac, etc.), p. 109. — Un des aspects du mildiou en août 1951, p. 113. — Réflexions sur l'avenir de la vigne et du vin, p. 126,153, 183, 200. — Les tendances modernes en matière de labour de la vigne, p. 160. — Observations sur la résistance aux maladies des hybrides producteurs cultivés à l'Ecole de Montpellier, p. 178,196. — Congrès de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs de France, p. 217. — XXI^me^ Session plénière du Comité permanent de l'Office international du vin, p. 218. — Congrès international du raisin de table en Belgique, p. 218. — Production de nouvelles variétés de raisins de table. Méthodes et résultats, p. 219. — Méthode de description et de classification des espèces. Variétés et hybrides de vignes, p. 221. — Sur les exportations de bois et plants de vignes, p. 351. O.I.V. — La taille d'après la pesée des sarments, p. 395.

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST
CARPENTRAS (Vaucluse)

Les plus beaux plants de vigne à la source de production

PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS

ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES
ALGER : 5, rue Sadi-Carnot — **TUNIS :** 16, rue d'Angleterre

"AU LANGUEDOC"
4, Bd Berthelot
MONTPELLIER
TÉL. : M2 89-87

Ramasse-Sarments **OTOMATIC**
3 HECTARES PAR JOUR
Appareil amorti en 2 jours

Pulvérisateurs-Soufreuses
A GRAND TRAVAIL
Les plus répandus — Les meilleurs
FONCTIONNEMENT GARANTI
Etablissements **FERRIER**
12, Av. Anatole-France — NARBONNE
CONDITIONS SPECIALES ACCORDEES

LA MARQUE

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES DE CUIVRE
NICOTINE
"LA GAULOISE", Société de l'Industrie Chimique

Administration et Vente
32, rue Thomassin, LYON
TÉL. : GAI. 55-01

Usine
LE PONTET (Vaucluse)
TÉL. : AVIGNON 15-46

TONOL
DÉPIQUE DÉROUGIT,
DÉSINFECTE LES FUTS
S.A.F.A.C. 177, rue de Courcelles
Distribué par S.O.C.P.E.
6, rue Saulnier - PARIS (9e)

PÉPINIÈRES LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTELIMAR (Drôme)

Choix d'Hybrides Producteurs Directs rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre en particulier

SEIBEL 7053 « l'Hybride de sécurité » CONVIENT POUR LES **REMPLACEMENTS,** et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc...

REPRESENTANTS DEMANDES

N'attendez pas au dernier jour

Retenez dès aujourd'hui à la

COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

Vos Semences d'Automne :

BLE Docteur MAZET
BLE ETOILE de CHOISY
ESCOURGEON HATIF de GRIGNON
AVOINE ROUGE d'ALGERIE
AVOINE d'HIVER du PRIEURE
AVOINE La GAILLARDE
VESCE de CERDAGNE

Sélection..,

Reproduction...

Coopérative Agricole Lauragaise à CASTELNAUDARY (Aude)

CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES

pour la motoculture et traction animale

■●■

Etablissements AUBERT

MAISON FONDEE EN 1888

14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. M2 61-80

FUMEZ VOS VIGNES

pour le prix des SACS VIDES,
d'un wagon d'engrais,

vous pouvez avoir

2 WAGONS DE GADOUE

(BALAYURES DE MARSEILLE)

la ***FUMURE*** *la plus économique*
et la plus riche en ***HUMUS***

●

CONDITIONS D'EXPÉDITION INCONNUES
à ce jour :

RISTOURNE : 5.000 fr.

(cinq mille francs) par wagons
sur le prix des transports S. N. C. F.

ou à votre choix :

Un wagon sur 2, expédié
en PORT PAYÉ

Entreprise G. DOBROUCHKESS
16, rue Frédéric-Chevillon. — MARSEILLE

Depuis plus d'un siècle au service de l'Agriculture

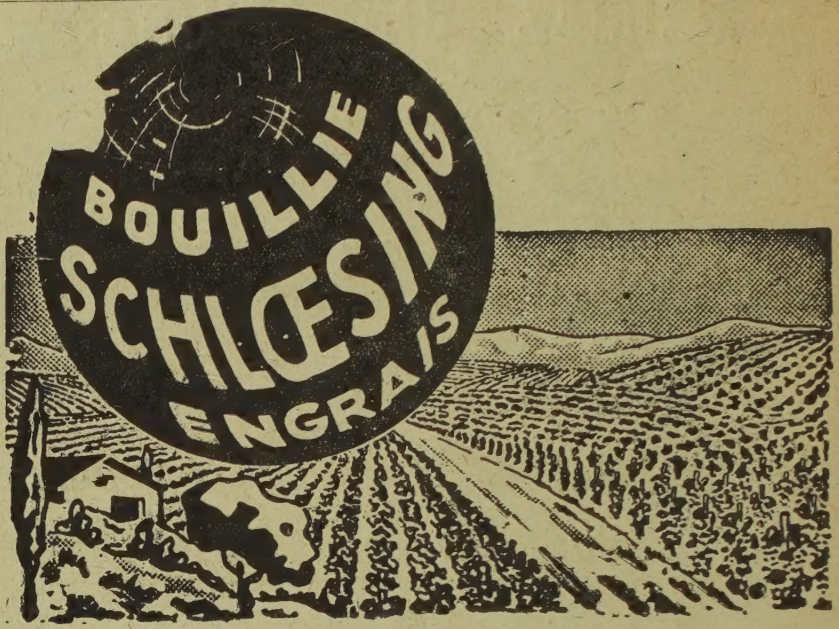

Il vous faut penser

au Soufre **GLORIA**
(disques, bougies, briques)

au **PYRALION**

aux **SUPERPHOSPHATES**

et aux nouveaux **ENGRAIS ORGANO-CHIMIQUES**
AZOTE DISSOUS + SUPERPHOSPHATES DE NOIR D'OS

que fabriquent

LES USINES

SCHLŒSING

175, Rue Paradis --- MARSEILLE

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.